Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie des P'tits Mollusques Inc.	2019545	Le 20 mars 2023
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie des P'tits Mollusques 3		(506) 955-1981
Adresse		
2114 route 515 Sainte-Marie-de-Kent NB E4S 2E1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Kyleigh Roy	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(3) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familial est pourvue : a) d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant pour chaque enfant âgé de moins de quinze mois conformément au Règlement sur les lits d'enfant, berceaux et moïses et au Règle- ment sur les parcs pour enfants pris en vertu de la Loi canadienne sur la sécurité des pro- duits de consommation (Canada).	36(3)(a)	17 mars 2023	20 mars 2023
Commentaires : L'exploitante a envoyé des preuves par courriel à l'inspectrice que les couchettes pour enfants en bas âge ont été réparées, selon les normes de Santé Publique. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite n'a été effectuée sur les lieux.

original signé par
Kyleigh Roy — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 mars 2023 — Date

original signé par
Denise Cormier — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 mars 2023 — Date